

PRISME 3 :

Culture & éducation

Grille d'observation et d'analyse	Pays : PORTUGAL				Observateur : Groupe Coimbra
	Ville : COIMBRA				Fonction : Enseignants (1 ^{er} , 2 nd e degré), Perdires, Codac04
Contexte et interactions					
Dates d'observation	lundi	mardi	mercredi	jeudi	
institutions observées	DGSTE : Direction régionale de l'enseignement Région Centre (équivalent Rectorat)			DGSTE : Direction régionale de l'enseignement Région Centre (équivalent Rectorat) : bilan du séjour avec l'adjointe de la directrice Région Centre et les directeurs de groupements scolaires qui nous ont accueillis	
personnes rencontrées	Cristina de Oliveira (Directrice Région centre) (équivalent Recteur) Antonio Luis (responsable du « Plan National des Arts » pour la Région Centre)			Cristina Ferreira (adjointe à la directrice de la DGSTE – équivalente vice-recteur)	
structures scolaires observées	Ecole « Quinta das Flores » / Conservatoire De Musique de Coimbra : les deux étant regroupés dans une même structure Ecole Hôtelière et de tourisme de Coimbra	Matin : Regroupement d'écoles Martim de Freitas Après-midi : Regroupement d'écoles Coimbra Sul		Ecole de danse Ginasiano (ville de Gaia) : sortie de résidence des compagnies « Eldfell » et « La Cavale » + visite de l'école	
personnes rencontrées	Lucio Pratas (Directeur de l'école Quinta das Flores) Directeur de l'école hôtelière	Alberto Barreiras (Directeur du groupement Martim de Freitas) Amelia Pais (Directrice Regroupement d'écoles Coimbra Sul)		Daniela Tomaz (responsable projets culturels Ginasiano) Coordinatrice du Plan National des Arts	
lieux culturels visités			Université de Coimbra Bibliothèque Joanin Musée du Chiado Musée de la Tour d'Almeida Maison du Fado de Coimbra	Couvent San Francisco : parcours pour les scolaires « Por um fio »	
personnes rencontrées				Catarina Moura, artiste, responsable relations avec les publics	
Observation					
Quelle est la place de la culture dans les apprentissages des élèves ? (programmes, emplois du temps, disciplines, niveaux...)	Enseignement obligatoire d'éducation culturelle : 1h en primaire, 2h au collège et lycée Education musicale : 1h en primaire, 2h au collège et lycée Education visuelle (arts plastiques) : 1h en primaire, 2h au collège et lycée assurées par les enseignants dans le cadre des programmes				
Quelle est la place de la pratique d'activités artistiques à l'école ? (élèves placés dans une démarche de création)	+ 1h d'enseignement spécifique dispensé par un professeur d'arts, danse ou musique (dans les groupements d'écoles observés) (choix de chaque groupement d'écoles dans le cadre du projet pédagogique commun) Nous n'avons pas observé d'élèves placés dans une démarche de création. Un des établissements (« Quinta das Flores », unique au Portugal) propose un enseignement conjoint école/collège et conservatoire dans un bâtiment qui regroupe les deux structures. L'enseignement artistique peut atteindre 20 heures par semaine.				
Quelle est la place donnée aux pratiques culturelles personnelles des élèves au sein des institutions scolaires ?					
Quel est le lien établi entre les pratiques sur le temps scolaire et celles sur le temps péri ou extra scolaire?	possibilité de pratique de la musique et la danse en périscolaire (au sein de l'école)				
Comment sont évaluées les pratiques et/ou les connaissances culturelles dans les curricula et examens ?	Evaluations en contrôle continu + Examen final de fin de cycle Options artistiques au lycée évaluées en contrôle continu				
Existe-t-il un cadrage national (loi, arrêté, texte réglementaire, circulaire...) définissant la place de la culture dans les apprentissages ?	Un droit à la culture est inscrit dans la Constitution de 1976 (article 78) (préservé, défendre, accéder à la culture). De 1976 à 2019, modèle culturel de démocratisation de la culture (centralisé et descendant) Le « Plan National des Arts » a été impulsé en 2019 : il est destiné à « interdiscipliner l'école », pour contaminer toutes les disciplines avec interdisciplinarité et la volonté des interventions d'artistes. Charte de Porto Santo (2021) : document d'orientation énonçant les principes et les recommandations d'une pleine citoyenneté culturelle (charte élaborée dans le cadre de la présidence européenne) : « de la démocratisation à la démocratie culturelle : réinventer institutions et processus »				

Comment est pilotée la politique culturelle des institutions scolaires? (niveau national, académique, local, à l'intérieur des établissements)	Pilotage National avec le PNA (ministère Education nationale – ministère de la culture) avec commissaire national Pilotage régionale (équivalent académie) avec un responsable inter-communal (il n'existe pas au Portugal de collectivité intermédiaire entre la Région et la Commune)		
Quelle est la place de la culture dans la formation des professeurs (initiale et continue) ?	Nous n'avons pas récolté d'informations sur la formation de tous les enseignants. Les professeurs d'EPS peuvent passer une formation spécifique danse. Cependant, avec le Plan National des Arts, une volonté de développer des formations en relation avec les projets d'établissement est apparue. Dans l'établissement associé au conservatoire, les professeurs d'enseignements artistiques ont une formation spécifique.		
Quels sont les moyens mis à disposition de la politique culturelle dans les institutions scolaires ? (humains, financiers, matériels...)	Coordonnateurs inter-municipaux. Très grand investissement des enseignants (parfois sur leur temps libre) Salles dédiées aux enseignements artistiques		
Les collectivités jouent-elle un rôle dans la politique culturelle éducative ? (moyens, compétences, dispositifs...)	Les mairies apportent un soutien financier très important (pas de financement autre) : déplacement, entrées dans les structures (Pas de Régions ni de départements avec des compétences et des moyens comme en France) Pas de dispositif évoqué par les écoles visitées		
Quels sont les liens entre les institutions scolaires et les structures culturelles du territoire ?	Les structures prévoient un accueil spécifique des scolaires avec des visites et des médiations. Des écoles visitent des structures, mais pas de liens forts observés avec les structures. Le plan National des Arts maintient l'autonomie des établissements (chaque groupement d'écoles a son propre projet éducatif) et invite à construire avec des structures culturelles des projets dans le cadre du Plan National des Arts		
Quelle est la place donnée aux projets en partenariat avec des acteurs culturels au sein des apprentissages?	Pas de projets partenariaux observés. Le PNA cherche à engager les enseignants dans des projets partenariaux.		
Quelle est la place des artistes ou intervenants culturels au sein des institutions scolaires ?	Pas d'artistes présents au sein des institutions scolaires		
Ces intervenants doivent-ils avoir une certification délivrée par les autorités éducatives?	Pas de certification des autorités éducatives. Les artistes sont validés par le Ministère de la Culture (liste officielle)		
Analyse			
Quels sont les éléments qui vous ont le plus interpellés ?	Droit à la culture inscrit dans la Constitution nationale. Etablissement unique au Portugal où les bâtiments de l'école (du CM2 au lycée générale et Pro) et du conservatoire sont communs. Ecole inclusive très avancée : moyens importants (humains, financiers, de formation) – présence de structure de recherche pour la création d'outils adaptés à chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques – présence de thérapeutes au sein des écoles		
Analyser et développer les points communs et les différences observées en force et faiblesse.	Points communs Force Plan National co-polité par Education et Culture qui met la pratique artistique des élèves et la rencontre des artistes au centre des projets culturels « A l'école des arts et de la culture » // « Plan national des arts » Faiblesse Les ambitions de projets partenariaux sont élevées dans les deux Plans Nationaux, mais le manque de moyens financiers ne permet pas d'atteindre ces objectifs. Du moins jusqu'à aujourd'hui, le Pass Culture apporte cependant des moyens nouveaux dans ces objectifs.	Différences Au Portugal, les moyens viennent de l'Etat ou des communes (pas d'échelon intermédiaires) Au Portugal, la politique culturelle est décidée dans un projet commun à des groupements d'écoles (et non au niveau de chaque établissement) : l'identité des groupements d'écoles passe par la pratique artistique de la danse et de la musique. Le PNA renforce encore cette dynamique.	
Perspectives			
Qu'est-ce qu'il vous semblerait intéressant de transposer / adapter en France?	Le laboratoire de recherche pour les outils de l'école inclusive qui crée des outils et forment les parents et les enfants à les utiliser (il existe 25 structures de recherche au Portugal (2 millions d'élèves)). Adaptabilité du management des ressources humaines : à partir de 50 ans, réinvestissement des compétences sur d'autres pôles (soutien scolaire, accompagnement des personnels enseignants et administratifs avec diminution des heures devant élève) Bienveillance de la hiérarchie et des enseignants. Climat scolaire apaisé. Les directeurs de groupements scolaires (écoles/collèges) sont des enseignants du groupement. Il peut redevenir enseignant à tout moment. Adapter la dimension des groupements dans nos réseaux. Mise en place de véritables « cérémonies » des élèves méritants (sur actions citoyennes, sur investissement dans la scolarité)		
Quel projet pourriez-vous mettre en place avec les partenaires étrangers en 2021-2022?	Échanges de correspondance entre école de Lurs et école à Coimbra Échanges d'élèves de lycée hôtelier de Coimbra et de Lycée des métiers Martin Bret, dans le cadre de leur stage en milieu professionnel (Erasmus) Réflexion sur la possibilité d'organiser un échange culturel autour de la danse en collège. Réflexion sur la possibilité d'ouverture d'une classe de LV2 portugais au collège.		